

AFFAIRE N° 4

CONVENTION avec la C^e d'assurances "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour la moto-pompe de DION BOUTON et les deux camions Renault.

fait
Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 16 Novembre 1954

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la C^e "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance des véhicules désignés ci-après, savoir:

Moto-pompe de DION BOUTON, du 12 Septembre 1954 au 12 Septembre 1955, police n° 7435 ... 3.182 Rs
=====

Deux camions Renault du 31 Octobre 1954 au 31 Octobre 1955, police n° 7462 12.406 Rs
=====

Le Premier Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.